

## TechnipFMC annonce le lancement de son programme de rachat d'actions

LONDON, PARIS et HOUSTON – (BUSINESS WIRE) – 25 septembre 2017

TechnipFMC plc (« TechnipFMC ») (NYSE et Euronext : FTI) (ISIN : GB00BDSFG982) annonce le lancement de son programme de rachat d'actions sur le New York Stock Exchange (« NYSE ») et Euronext Paris, les marchés de cotation de ses actions ordinaires, conformément à l'autorisation donnée par son conseil d'administration le 25 avril 2017 (le « Programme de Rachat d'Actions »). TechnipFMC a mandaté un prestataire de services d'investissement afin de mettre en œuvre le Programme de Rachat d'Actions.

Dans le cadre du Programme de Rachat d'Actions, TechnipFMC est autorisé à procéder au rachat de ses propres actions ordinaires à hauteur d'un montant maximum de 500 millions de dollars d'ici la fin de l'année 2018, ce qui représente au 25 septembre 2017 un maximum de 18.504.811 actions sur la base du cours de clôture de l'action TechnipFMC sur le NYSE. Le Programme de Rachat d'Actions s'inscrit dans le cadre de l'autorisation qui a été donnée par l'assemblée générale de TechnipFMC en date du 11 janvier 2017, laquelle est valable pour une période de cinq (5) ans à compter de cette date. TechnipFMC ne détient à la date du présent communiqué aucune de ses propres actions. Toutes les actions acquises dans le cadre du Programme de Rachat d'Actions seront annulées et non pas conservées en portefeuille. L'objectif du Programme de Rachat d'Actions est de réduire le capital social de TechnipFMC.

Conformément aux dispositions de l'article 3(2) du règlement délégué (UE) 2016/1052 de la Commission en date du 8 mars 2016, le prix par action ne pourra pas dépasser la valeur la plus élevée entre le prix de la dernière opération indépendante et l'offre d'achat indépendante la plus élevée sur la plateforme de négociation où l'achat est effectué.

Le Programme de Rachat d'Actions sera mis en œuvre conformément à l'article 5 du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 et aux règles 10b5-1 et 10b-18 du *Securities Exchange Act* de 1934, tel qu'amendé.

## À propos de TechnipFMC

TechnipFMC est un leader mondial des projets subsea, onshore/offshore et surface. Grâce à nos technologies et systèmes de production propriétaires, à notre expertise intégrée et à nos solutions complètes, nous améliorons la rentabilité économique des projets de nos clients.

Notre position unique nous permet d'offrir une plus grande efficacité tout au long du cycle de vie des projets, depuis leur conception jusqu'à leur réalisation et même au-delà. Grâce à des technologies innovantes et de meilleures performances, notre offre ouvre de nouvelles opportunités à nos clients dans le développement de leurs ressources pétrolières et gazières.

Chacun de nos plus 40 000 collaborateurs est guidé par un engagement sans faille auprès de nos clients et par une forte culture de l'innovation. Ils remettent en question les pratiques du secteur de l'énergie et repensent les méthodes pour atteindre les meilleurs résultats.

**Pour en savoir plus sur notre entreprise et sur la façon dont nous optimisons les performances de l'industrie mondiale de l'énergie, rendez-vous sur le site [TechnipFMC.com](#) et suivez-nous sur Twitter @TechnipFMC.**

## Contacts

### Relations Investisseurs

Matt Seinsheimer  
Vice President Investor Relations  
Tel: +1 281 260 3665  
Email: [Matt Seinsheimer](#)

James Davis  
Senior Manager Investor Relations  
Tel: +1 281 260 3665  
Email: [James Davis](#)

### Relations Presse

Christophe Belorgeot  
Vice President Corporate Communications  
Tel: +33 1 47 78 39 92  
Email: [Christophe Belorgeot](#)

Delphine Nayral  
Manager Public Relations  
Tel: +33 1 47 78 34 83  
Email: [Delphine Nayral](#)

Lisa Adams  
Senior Manager Digital Communications  
Tel: +1 281 405 4659  
Email: [Lisa Adams](#)